

# sapInfos

Fédération  
Commerce  
Services  
**CGT**  
Salariés  
particulier employeur

Magazine des salarié·es du Service à la personne

N° 41 • Mars/Avril 2024



AIDE AU  
GRAND ÂGE  
**ÇA NE VA  
PAS COLLER !**

## Dans la boîte

Tout savoir sur  
les élections 2024

## Formation

Un nouvel accompagnement  
personnalisé

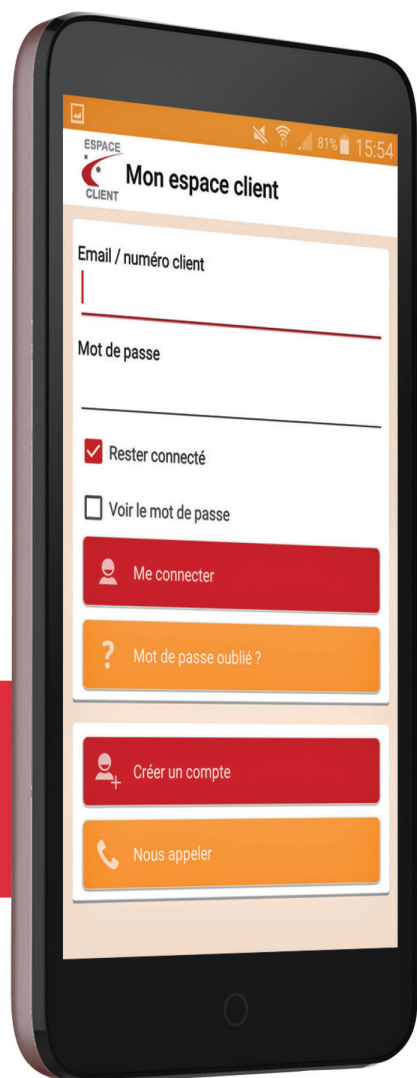
## 8 mars

La CGT, un syndicat  
vraiment féministe

# EMPLOIS DE LA FAMILLE

RETRAITE PRÉVOYANCE PRÉVENTION SANTÉ ACTION SOCIALE

## L'appli IRCÉM, tous les services de votre compte IRCÉM à portée de main



- ⇒ Gestion de vos coordonnées
- ⇒ Suivi de vos indemnités en cas d'arrêt de travail
- ⇒ Consultation de vos attestations fiscales Prévoyance
- ⇒ Abonnement aux informations du Groupe IRCÉM par e-mail : Newsletter et MAG'IRCÉM

**Téléchargez l'appli IRCÉM**



[www.ircem.com](http://www.ircem.com)



GROUPE DE PROTECTION SOCIALE À GESTION PARITAIRE DES EMPLOIS DE LA FAMILLE  
DU PREMIER EMPLOYEUR DE FRANCE ET DE SES SALARIÉS

Android, Google Play et le logo Google Play sont des marques de Google Inc. Apple, le logo Apple, iPad, iPhone sont des marques d'Apple Inc., déposées aux États-Unis et dans d'autres pays. App Store est une marque de service d'Apple Inc.

## SOMMAIRE

### À chaud!

#### 4 Vos brèves d'actualité

### Dans la boîte

#### 7 Élections TPE

Tout savoir sur le scrutin

### Dossier

#### 8 Bien vieillir, vraiment ?



### Action

#### 12 Galette des rois, semaine solidaire

### En pratique

#### 13 Un conseil formation sur mesure

### Un œil sur...

#### 14 La CGT construit le 8 mars

SAP Infos est le journal du syndicat CGT des services à la personne - 18 avenue Parmentier - 75011 Paris  
Tél.: 01 42 40 36 90 - Email: fustec@free.fr

Responsable de la publication: Stéphane Fustec

Rédaction: Stéphane Fustec, Chrystel Jaubert

Conception et réalisation: Agence Boréal - 92 quai

de la Loire - 75019 Paris - Email: agence@boreal.fr

- Site web: www.boreal.fr - Crédits photos:

AdobeStock, Chrystel Jaubert - Remerciements à

celles et ceux qui ont contribué à la réalisation de

ce numéro



### Nathalie Ghaffar

*secrétaire générale  
du syndicat CGT du  
Service à la personne  
d'Île-de-France*

## Nouvelle valse ministérielle !

Nouveau remaniement ministériel, nouveaux ministres de tutelle qui se sont fait attendre... Le nouveau gouvernement Attal confirme le virage à droite de la majorité présidentielle. Derrière la valse des ministres, le constat est affligeant, les grands dossiers qui concernent les métiers du lien n'avancent pas.

Sous couvert d'austérité budgétaire, de traque aux précaires et aux privé-es d'emploi, le macronisme enterre toutes ses promesses. De la petite enfance au grand âge, on attend toujours les mesures à la hauteur des grands enjeux de société qui traversent notre pays.

Les besoins explosent : le nombre de plus de 65 ans va connaître une augmentation très importante au cours des prochaines années. En parallèle, le chiffre des besoins de créations d'emplois d'aides à domicile est estimé à 800 000 à l'horizon 2030. Idem pour la petite enfance où il manque 10 000 salarié-es pour les modes d'accueil collectif et où la moitié des assistantes maternelles partira en retraite d'ici 2030.

Reconnaître l'utilité sociale de nos métiers, revaloriser les salaires et améliorer les conditions de travail devient urgent. Nous ne pouvons plus nous contenter des « coups » de communication de nos ministres qui ont décidé du mal à passer le cap de la période d'essai.

On vous propose donc une alternative, la lutte et le plein exercice de vos droits de citoyens !

Le 8 mars, mobilisons-nous pour la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Au même titre, retrouvons le chemin des urnes et exerçons notre pouvoir de citoyen-nes, c'est valable tant sur le plan politique que pour les élections professionnelles.

Pas de défaitisme mais de l'engagement, de la mobilisation et de la solidarité.

C'est ainsi que nous répondrons à la casse organisée de notre modèle social !

# À CHAUD ! À CHA

## Sur le dos des enfants

Maltraitements, personnel épuisé, plaintes... Que se passe-t-il derrière la porte des crèches ? Les autrices ont recueilli des dizaines de témoignages qui racontent des salarié-es en détresse, des pratiques douteuses, un accueil dégradé et la défiance des parents. En effet, pour faire face au manque de places d'accueil, le secteur privé lucratif a ouvert 80 % des nouvelles places ces dernières années. Quatre groupes se partagent le gâteau et font de la course à la rentabilité leur objectif premier. •

*Babyzness-Crèches privées : l'enquête inédite de Bérangère Lepetit et Elsa Marnette (Robert Laffont)*



## Hors des clous

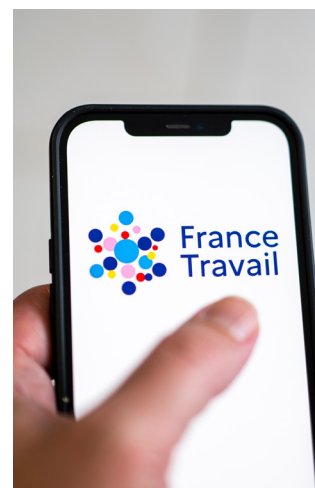
Selon la CGT, 61 % des offres d'emploi mises en ligne sur l'ancien site de Pôle emploi, désormais France Travail, ne seraient pas conformes au cadre légal. Comme chaque année, le comité national CGT des privé-es d'emploi et précaires a donc mené l'enquête et « le constat est sans appel : sur 1 915 offres étudiées, 1 170 sont illégales au regard du Code du travail ». Même offre diffusée plus de trente fois via des canaux différents, CDI qui s'avèrent être des missions d'intérim, plateformes de services à la personne promettant des 35 heures pour des postes à temps partiel... Les motifs d'illégalité ne manquent pas selon la CGT. France Travail conteste ces résultats au motif de « faiblesses méthodologiques » et d'« amalgames entre qualité et légalité ». •

## Toutes smicardes

Selon la Dares, le SMIC concerne un nombre croissant de salarié-es avec une concentration dans certains secteurs du privé. 17,3 % des salarié-es sont aujourd'hui payé-es au Smic, contre 14,5 % un an plus tôt et 12 % en 2021. 60 % sont des femmes qui ne représentent pourtant que 45 % de l'effectif total du privé. En outre, la part de salarié-es payé-es au Smic explose parmi les salarié-es à temps partiel, là encore en grande majorité des femmes. •

## Toujours plus de pauvres

Le gouvernement veut encore réduire les droits au chômage. Un an après une baisse de 25 %, l'hypothèse d'une nouvelle baisse de la durée d'indemnisation de 20 % est à l'étude du côté du ministère du Travail. Sa direction des études et statistiques, la Dares, alerte tout de même : cela « précipitera la fin de droit de 400 000 allocataires supplémentaires sur une année, conduisant ainsi à 100 000 bascules supplémentaires au RSA ou à l'ASS (qui vient d'être supprimée, ndlr) ». La Dares envisage également un scénario visant à réduire ou supprimer les règles favorables dont bénéficient les 53 ans et plus en termes de durée et de maintien des droits jusqu'à la retraite. C'est sans doute ce qu'Emmanuel Macron qualifie d'acte II de la réforme du marché du travail. Ou comment atteindre un taux de chômage de 5 % obtenu mécaniquement par un durcissement des règles. ■



# AUD ! À CHAUD ! À CH

## Un gros malaise

Elles sont en grève illimitée depuis le 12 janvier dernier. Les aides à domicile de trois sites de la société A Dom'Services 26-07 (Drôme-Ardèche) réclament « la reconnaissance de leur investissement pour leur métier, de bonnes conditions de travail et une bonne prise en charge de leurs bénéficiaires ». Plus précisément, elles revendiquent une gestion réelle et sérieuse de l'entreprise, une mise en conformité des contrats et fiches de paie, une augmentation de 10 % de leur salaire et le paiement des jours de grève. La situation est un peu désespérée : aucun dialogue social en cours, direction absente et plus de gérance. Les salariées seraient livrées à elles-mêmes. Pour les soutenir dans leur lutte, l'union départementale CGT de la Drôme appelle à faire un don à la caisse de grève, accessible via : <https://ud26-cgt.fr/>. ♦

## La loi du plus riche



Le nouveau rapport d'Oxfam sur les inégalités mondiales a été publié en début d'année, en marge du Forum économique mondial de Davos. Les chiffres-clés de ce rapport sont sans appel. Depuis 2020, deux tiers des richesses mondiales ont été captés par les 1 % les plus riches. Sur la même période, les milliardaires ont gagné 2,7 milliards de dollars par jour grâce à l'intervention publique pour faire face

au coronavirus et les dix premiers milliardaires ont gagné 189 milliards d'euros, soit l'équivalent de deux ans de facture de gaz, d'électricité et de carburant des Français-es. Les seules entreprises des secteurs de l'alimentation et de l'énergie ont plus que doublé leurs bénéfices en 2022. « Les crises n'ont pas fait que des gagnants, dit encore Oxfam. Partout, l'explosion des prix de l'énergie et des biens de première nécessité frappe en particulier les plus précaires. Plus de 820 millions de personnes souffrent aujourd'hui de la faim. 60 % d'entre elles sont des filles et des femmes ». L'ONG estime qu'en taxant 2 % de la fortune des milliardaires, le déficit attendu des retraites serait financé et appelle « à une augmentation des impôts sur les ultra-riches, à une véritable taxe sur les superprofits, mais aussi à des mesures de lutte contre l'évasion fiscale ». ♦



## Et ailleurs ?

### EN MÊME TEMPS

C'est un peu l'histoire de l'arroseuse arrosée. En Italie, le gouvernement d'extrême droite de Giorgia Meloni a rouvert les flux d'immigration légale de travail après douze années d'interruption. C'est dire si la pression des entreprises italiennes en quête de main-d'œuvre et ne parvenant pas à recruter a eu raison de l'idéologie nationaliste de repli. On se souvient que son prédécesseur avait régularisé plusieurs dizaines de milliers de personnes sans-papiers travaillant principalement dans l'aide à domicile auprès de publics fragiles. Une nouvelle fois donc, tout en désignant les immigré-es comme responsables de tous les maux économiques de son pays, Giorgia Meloni ouvre la porte à quelque 452 000 personnes d'ici 2025. Rappelons qu'en avril dernier, la même déclarait l'état d'urgence migratoire pour faire face, disait-elle, à l'afflux de migrant-es sur les côtes italiennes. Il y aurait donc de bon-nes et de mauvais-es migrant-es en Italie, certain-es pouvant travailler, les autres non, condamné-es à l'illégalité. •

# MUD ! À CHAUD !

## Au boulot !

Parmi les mesures de la loi plein-emploi, un contrôle accru des chômeur-ses est censé en finir avec celles et ceux qui ne rechercheraient pas activement un emploi. Or dans un entretien accordé au magazine Alternatives économiques, Claire Vivès, sociologue et chercheuse au Cnam, estime qu'aucune étude ne prouve que le contrôle accélère le retour à l'emploi, voire que « des travaux économiques ont révélé que contraindre des personnes non qualifiées à passer par les canaux formels réduit leurs chances d'en trouver un ». Le contrôle serait contre-productif et rendrait « la situation des chômeur-ses de plus en plus difficile ». ■



## Sans toit ni droit

Le rapport de la Fondation Abbé Pierre montre une « aggravation alarmante » de la crise du logement. « Une bombe sociale » qui a explosé à en croire les chiffres : 330 000 personnes sans domicile, 8 000 demandes d'hébergement d'urgence non pourvues chaque soir, 2,6 millions de ménages en attente d'un logement social et un effort public qui « n'a jamais été aussi faible » avec 15 milliards d'euros en moins par rapport à 2010. La Fondation dénonce l'inertie du gouvernement. ●

## Pas pareils

La Drees a mené l'enquête sur les modes de garde des enfants handicapés. Alors que 56 % des enfants de moins de trois ans sont gardés en semaine par un de leurs parents, la proportion grimpe à 78 % pour les enfants bénéficiaires de l'AEEH (aide financière accordée aux parents d'enfants en situation de handicap). Plus en détails, 13 % de ces derniers sont accueillis en Eaje à titre principal et 14 % à titre complémentaire, tandis que 6 % sont accueillis chez une assmat à titre principal et 10 % à titre complémentaire. La Drees constate aussi : « En crèche ou chez une assmat, le temps d'accueil des enfants bénéficiaires de l'AEEH, à titre principal comme complémentaire, est en moyenne toujours plus court que celui des autres enfants ». Le premier choix des parents de ces enfants est la garde parentale à 51 %, puis l'accueil collectif à 31 % et l'accueil individuel à 15 %. Le recours à des structures spécialisées intervient pour 31 % des enfants handicapés. ●

## À relever !

- La Direction générale des entreprises (DGE) a consacré une étude aux défis à relever par les services à la personne (SAP) d'ici 2030.
- Le marché des SAP représente près de 850 millions d'heures d'activité, dont 45 % du volume horaire pour des services de vie quotidienne et 43 % pour une assistance à des publics fragiles à domicile.
  - En 2020, 14 % des ménages déclaraient dépenser pour des services à la personne.
  - La hausse de la population âgée en France est estimée à 20,8 millions de personnes de plus de 60 ans d'ici 2030.
  - Le nombre de personnes âgées dépendantes et en perte d'autonomie passera de 2,6 à 3,1 millions. 80 % des Français-es attendent que les politiques publiques facilitent le maintien à domicile. La part du maintien à domicile dans les services à la personne va augmenter significativement.
  - Le gouvernement estime à plus de 30 000 les emplois supplémentaires projetés alors que les besoins de recrutement sont estimés à 250 000 équivalents temps plein. ■

# DANS LA BOÎTE

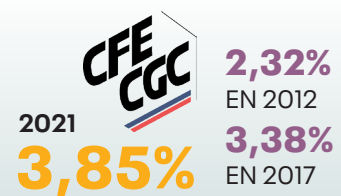
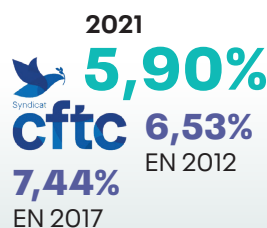
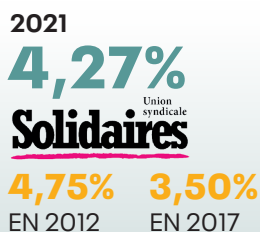
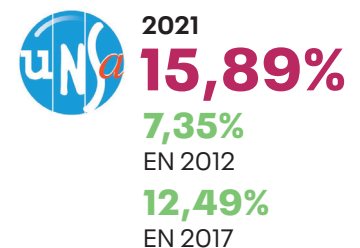
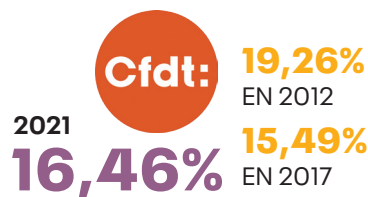
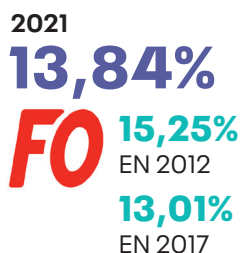
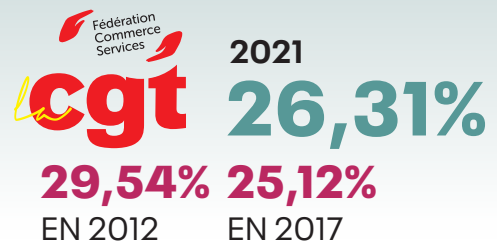
## Élections TPE 2024

**Jusqu'à la fin de l'année, cette rubrique vous informe sur les élections professionnelles consacrées aux salarié·es des TPE et des particuliers employeurs qui se tiendront du 25 novembre au 9 décembre prochain. Première étape : tout savoir du scrutin.**

Tous les quatre ans, les salarié·es des TPE et des particuliers employeurs, assmats comprises, sont invité·es à voter pour l'une des organisations syndicales candidates. Pour être électeur·rice, il faut avoir un contrat de travail au 31 décembre de l'année précédent le scrutin, être âgé·e de 16 ans au moins et ne faire l'objet d'aucune interdiction, déchéance ou incapacité concernant ses droits civiques. Chaque électeur·rice est

inscrit·e sur la liste électorale de la région dans laquelle il exerce son activité et au titre de la branche dont il ou elle relève. C'est le ministère du Travail qui constitue les listes à partir des données transmises par l'Assurance maladie et envoie à chaque salarié·e inscrit·e un document d'identification comprenant aussi des identifiants de connexion qui lui permettront de voter en ligne. Le vote peut aussi se

dérouler par voie postale. Cette année, les élections se tiendront du 25 novembre au 9 décembre. Ces élections sont essentielles. Leurs résultats, ajoutés à ceux des élections des CSE, permettent de mesurer la représentativité des syndicats, calculée au niveau des branches professionnelles sur le plan national et interprofessionnel. Cette mesure sert à la désignation de celles et ceux qui vous défendent : conseillers prud'hommes des salarié·es et élu·es au sein des commissions paritaires régionales interprofessionnelles. Il est donc important de voter – et de voter CGT – pour établir un rapport de force favorable aux salarié·es, peser dans les négociations et faire avancer vos droits. ■



## On reste à la maison

Un projet de loi pour le bien vieillir est dans les tuyaux entre l'Assemblée nationale et le Sénat. Une série de mesures sont ainsi prévues, loin de la politique publique ambitieuse que le sujet mérite. Explications.

**C'**était avant le remaniement. Aurore Bergé était encore ministre des Solidarités et des Familles et avait déposé un projet de loi pour bâtir la société du bien vieillir en France, adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale fin novembre. Faute d'une loi de programmation Grand âge promise dès le début du premier quinquennat et toujours différée, ce texte comprend différentes mesures pour prévenir la perte d'autonomie, lutter contre l'isolement des personnes âgées ou handicapées, mieux signaler les maltraitances, faciliter et mieux rémunérer le travail des aides à domicile. En complément, certaines dispositions concernent les Ehpad et l'habitat inclusif.

### Saupoudrage

Si certaines mesures vont dans le bon sens, la CGT a dénoncé une loi « sous-dimensionnée face aux enjeux » qui « agglomère des mesures de saupoudrage sans cohérence aucune et bien loin des besoins des populations et du nécessaire service public de l'aide à l'autonomie que la CGT revendique depuis plusieurs années ». En effet, plus de 4 millions de personnes de plus de 60 ans seront en perte d'autonomie d'ici 2050, contre 2,5 millions aujourd'hui. Et comme le précise la Fédération du particulier employeur (Fepem, « en 2030, près d'un-e Français-e sur quatre sera âgé-e d'au moins 65 ans ». L'emploi à domicile, à lui seul, compte aujourd'hui 550 000 assistant-es de vie et pour accompagner le vieillissement, les projections estiment nécessaire de créer 135 000 postes de plus. Le désir de vieillir chez soi est partagé par plus de 90 % de la population. Or comme l'indique la Fepem, « L'emploi à

domicile est actuellement exclu de l'ensemble des politiques publiques relatives à l'accompagnement de la perte d'autonomie. Il n'est pas davantage pris en compte dans les dispositifs d'accompagnement, exclusivement centrés sur les prestataires d'aide à domicile ». On sait la contribution et l'utilité sociale des assistant-es de vie, combien elles jouent un rôle-clé dans le maintien à domicile, ne serait-ce que sur l'aspect humain de leur métier, mais aussi en matière de prévention des risques et de sécurité. Il est d'autant plus regrettable qu'ils et elles ne soient pas reconnu-es à leur juste valeur.

### Maîtrise publique

C'est bien là l'un des principaux nœuds. Comment répondre à l'explosion des besoins de maintien à domicile alors même que le manque d'assistant-es de vie est déjà criant et que le métier est peu attractif ? Pour la CGT, il faut agir socialement pour gagner la reconnaissance de ces travailleur-ses. Sur les salaires bien sûr, mais aussi sur les conditions de travail, les qualifications ou les carrières. Pour reprendre l'étude de l'Ires sur les métiers du soin et du lien aux autres, réalisée à la demande de la CGT, la reconnaissance est un enjeu de santé publique et d'égalité femmes-hommes. D'autant qu'en marge de l'emploi direct par des particuliers, le secteur privé lucratif se taille une part toujours plus importante, malgré les scandales à répétition, sous perfusion d'argent public. Pour la CGT, « L'objectif prioritaire est bien la sortie du secteur privé lucratif du champ de l'aide à l'autonomie (...) Pour construire l'aide à l'autonomie de demain, c'est bien d'une Sécurité sociale intégrale dont nous avons besoin ». Pas sûr que le gouvernement soit sur la même longueur d'onde. ●





## ENTRETIEN

De quels choix la perte d'autonomie est-elle le nom ? Angeline Barth, membre de la Commission exécutive confédérale de la CGT et présidente de la commission des affaires sociales du Conseil économique, social et environnemental (CESE), brosse des constats et des pistes d'amélioration des conditions de travail et de prise en charge.



# S'en donner les moyens

### Que pensez-vous de la proposition de loi sur le bien vieillir ?

**A. B. :** Elle contient des mesures de bon sens telles l'adaptation des logements, la mobilité ou les déplacements par exemple. Le gros problème, c'est que ces mesures ne sont assorties d'aucun financement. Face aux enjeux, les besoins à moyen terme sont évalués à 13 milliards d'euros, alors que ce projet de loi est à moyens constants. Cela ne correspond pas aux ambitions qu'un État et une société devraient avoir pour répondre aux besoins croissants des personnes âgées ou en perte d'autonomie et pour le secteur plus largement.

### Justement, de quoi notre société a-t-elle besoin ?

**A. B. :** Nous avons besoin d'une grande loi de programmation. La nouvelle ministre estime qu'il n'y a pas besoin de légiférer, que le réglementaire, décrets, circulaires d'application ou arrêtés, suffira. Cela signifie rien changer à ce qui existe aujourd'hui. Dans une loi de programmation figurent des éléments budgétaires et des éléments de gouvernance, donc d'articulation entre l'État, les départements et les publics. Une telle loi définirait les ambitions et les orientations pour cette population en perte d'autonomie.

### Qu'est-ce qui bloque ?

**A. B. :** Tout le monde s'accorde sur l'insuffisance des moyens, sur le fait qu'il faut transformer les choses, revoir la gouvernance, lancer une politique nationale. Quant à savoir avec quels moyens, plus personne. Il nous faut des financements supplémentaires parce que le nombre de personnes en perte d'autonomie augmente de façon exponentielle et que le virage domiciliaire va s'accélérer, notamment du fait des scandales révélés dans les Ehpad, mais aussi parce que le reste-à-charge y est énorme. Ceci nécessite de recruter plus de professionnel·les.

### Difficile en ce moment de recruter...

**A. B. :** En effet, la perte d'autonomie repose essentiellement sur une main-d'œuvre et des métiers féminisés essentiels, mais peu attractifs. Il faut tout d'abord les reconnaître par de meilleurs salaires, par des possibilités d'évolution de carrière et de mobilité professionnelle, par des conditions de travail différentes. Rien qu'en dégageant du temps pour les interventions et en équipant les logements,

l'accompagnement quotidien serait autre et gage de mieux vivre pour les professionnel·les comme pour les publics.

### Que contient l'avis du CESE sur la prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement\* ?

**A. B. :** Nous avons avancé sur deux axes : la prévention et le financement de la perte d'autonomie. Sur la prévention, nous avons notamment pointé le coût de l'inaction publique. En effet, en différant la perte d'autonomie, la

« Nous avons besoin d'une grande loi de programmation »

prévention permet de faire des économies. Nous insistons sur le fait qu'il faut cesser de fonctionner en silo sur ces questions-là et améliorer la circulation de l'information et la coordination entre tous les acteurs, institutionnels et professionnels, pour améliorer la prévention et détecter les signes avant-coureurs. Sur le volet financement, nous avons travaillé avec une quinzaine de citoyen·nes tiré·es au sort parce que nous sommes tou·tes concerné·es. ■

Retrouvez l'intégralité de cet entretien sur notre blog : [sap-cgt.social](https://sap-cgt.social)

\*Pour lire l'avis : <https://lecese.fr/actualites/prevention-perde-autonomie-veillessement-cese-adopte-avis>

# Un coup d'épée dans l'eau

**La loi sur le bien vieillir entendait notamment soutenir les professionnelles de l'aide à domicile. Toutefois, elle ne va rien changer au quotidien de ces femmes essentielles, faute de prendre les problèmes à bras-le-corps et de tenir compte de la diversité de la profession.**

**A**ides à domicile ou auxiliaires de vie, elles travaillent au domicile des personnes âgées, en perte d'autonomie ou handicapées pour les maintenir chez elles et les aider à effectuer les gestes du quotidien. Salariées du particulier employeur, d'une structure publique ou privée, les statuts, les conventions collectives, les conditions de travail et de rémunération différent. Mais elles ont en commun un manque cruel de reconnaissance de leur travail, de leurs qualifications et de leur utilité sociale, pourtant essentielle. Or là où l'on attendait une grande loi de programmation sur le grand âge pour organiser, reconnaître et revaloriser, la proposition de loi pour le bien vieillir ne comporte que quelques mesures visant à apporter un soutien aux professionnelles de l'aide à domicile. Et encore, pas à toutes. Loin des attentes et bien en deçà des enjeux liés au vieillissement.

## Des oublis de taille

Certes, des mesures sont dédiées aux professionnelles. Citons la carte professionnelle, l'aide financière annuelle envisagée pour les départements soutenant la mobilité des professionnelles la création d'une instance départementale en charge du suivi, de l'analyse des alertes et de leur transmission au procureur, la sécurisation et la simplification des dispositifs de mise sous protection judiciaire... Ou encore la création d'un protocole pour accompagner les établissements dans la création de

50 000 emplois d'ici 2030 et la refonte du système de services d'aide à domicile pour sortir de la logique de la tarification à l'heure.

Reste que ces mesures ne concernent en rien les salariées du particulier employeur. Lorsque le projet de loi a été discuté en première lecture à l'Assemblée nationale en avril 2023, la Fepem a aussitôt réagi, estimant que « *ce sont près d'un million de citoyen-nnes en perte d'autonomie et leurs 480 000 assistant-es de vie qui sont ignoré-es dans la future politique publique du vieillissement* ». Et de déplorer :

« *La contribution citoyenne n'est donc pas au rendez-vous de l'accompagnement de la perte d'autonomie à domicile* ». Après une suspension de quelque mois, l'Assemblée nationale a finalement adopté le projet de loi en première lecture. Direction le Sénat dont la commission des affaires sociales a auditionné la Fepem qui a ainsi pu rappeler que l'emploi à domicile était « *contributeur des politiques publiques au même titre que les autres acteurs* » et qu'il entendait « *prendre toute sa part dans le défi de l'accompagnement du vieillissement* ».

À l'heure où nous écrivons ces lignes, le Sénat a à son tour adopté le projet de loi après avoir supprimé près de la moitié des articles. Les député-es et les sénateur-trices doivent désormais trouver un texte de compromis. On ne sait si la Fepem a été entendue, mais ce qui ressort pour l'instant, c'est que tous les acteurs du secteur sont toujours en attente d'une véritable loi de programmation sur le grand âge.



## Qualifier, reconnaître

Autre impasse majeure du texte, l'avenir du secteur privé lucratif. Rappelons que c'est un modèle économique qui fonctionne sous perfusion d'argent public. Que les salariées n'y sont pas correctement traitées, sous pression, que leurs conditions de travail sont difficiles, leurs salaires ridiculement bas et que les personnes dont elles s'occupent en font finalement les frais. Tous les témoignages d'aides à domicile ou d'auxiliaires de vie font état d'une forte usure. Temps de travail fracturés, forte amplitude horaire, temps de travail non rémunérés, pénibilité physique et psychologique...

« La profession fait les frais de stéréotypes de genre »

L'étude de l'Ires/CGT\* estime que « le niveau de vie chez les aides à domicile est très faible : le taux de pauvreté (17,5 %) est deux fois plus élevé que pour l'ensemble des salarié-es (6,5 %) ».

On le sait, les métiers du soin et du lien aux autres font les frais de stéréotypes de genre

selon lesquels ils mobiliseraient des compétences et des dispositions féminines naturelles qui invalideraient la nécessité de qualifications et de salaires en conséquence. Ce sont pourtant des leviers pour redonner de l'attractivité à la profession et en finir avec la crise des vocations. Car, toujours selon l'Ires, « les mauvaises conditions de travail et de rémunération expliquent très largement le fort turn-over chez les aides à domicile ». La prise en charge de la perte d'autonomie à domicile est complexe et technique. Comme l'ont écrit des universitaires\*\* et comme le dénonce la CGT depuis de longues années, « La négation de la valeur et de la complexité du travail nécessaire (...) résulte de choix des politiques publiques, ainsi que de pratiques de gestion des personnels et d'organisation du travail inscrites dans une logique de réduction du coût du travail ». Sauf que malgré le flux d'argent public, le secteur privé lucratif s'exonère de ses responsabilités sociales et humaines. La loi sur le bien vieillir n'apporte rien en la matière. Ni contrôles supplémentaires, ni nouvelles normes, ni conditionnalité des aides publiques à un accompagnement de qualité et au respect des droits conventionnels. ■

\*À lire sur : <https://ires.fr/>

\*\* Aide à domicile : un métier en souffrance – Sortir de l'impasse par François-Xavier Devetter, Annie Dussuet et Emmanuelle Puissant (éditions de l'Atelier)

## 3 questions à...

**Nathalie Ghaffar**, secrétaire générale du syndicat CGT du Service à la personne d'Île-de-France

### Les mesures de la loi sur le bien vieillir répondent-elles aux enjeux ?

Le projet de loi pour le bien vieillir est finalement le fruit d'une promesse rognée par le président de la République. Dès son premier quinquennat, il avait promis une loi ambitieuse sur le grand âge que nous attendons toujours. Si certaines mesures nous semblent intéressantes, il reste à vérifier si elles seront réellement effectives. De toute façon, le caractère hétérogène des structures qui accompagnent la perte d'autonomie complique aussi les choses avec des statuts radicalement différents pour des métiers identiques.

### Quelles sont les principales attentes des SPE qui accompagnent des personnes en perte d'autonomie ?

Nous ne cessons de le clamer avec ces professionnel·les : il faut mieux reconnaître leur utilité sociale.

Voilà qui signifie, en conséquence, une meilleure rémunération de leur travail, la prise en compte de la pénibilité de leur métier et le paiement des temps de transports qui peuvent s'avérer extrêmement importants durant une journée de travail. C'est là tout l'enjeu pour les professionnel·les, mais aussi pour les personnes qu'elles accompagnent et pour tout le secteur aujourd'hui peu attractif.

### Sur quelles évolutions la CGT travaille-t-elle ?

Je considère qu'il faut exclure le secteur privé lucratif du champ de l'aide à domicile. Ce qui se passe dans les Ehpad, les scandales révélés et la maltraitance institutionnelle que subissent les assistantes de vie au quotidien ne sont plus supportables. Ni pour ces professionnelles, ni pour les personnes en perte d'autonomie. Pour la CGT, c'est bien d'une sécurité sociale intégrale dont nous avons besoin afin de répondre aux enjeux de vieillissement de la population. ●

## Moments de partage

**Les actions solidaires et les moments de convivialité font vivre vos syndicats CGT. SAP Infos revient sur deux événements de ce début d'année : la semaine solidaire à Clermont-Ferrand et la galette des rois à Paris.**

**S**ix mois que Nora Khaled récupère les dons, objets, jouets ou vêtements. Cette permanente syndicale en charge de la section assmats de son département du Puy-de-Dôme a l'altruisme chevillé au corps. Elle s'est démenée pour organiser la première semaine solidaire et fraternelle dans les locaux de la Maison du peuple de Clermont-Ferrand. Un espace ouvert aux syndiqué-es CGT la semaine du 15 janvier et élargi le samedi à l'accueil de précaires, étudiant-es et réfugié-es. Elle a constaté que de plus en plus de cotisations syndicales étaient impayées et que la vie était difficile pour un grand nombre de syndiqué-es : « *La précarité gagne du terrain, on a même des syndiqué-es qui dorment dans leur voiture, ce qui pour moi est inconcevable et insupportable. L'idée première était donc d'avoir un lieu où ces personnes pourraient trouver de l'aide, boire un café et participer à la vie syndicale* ».

### Renouer du lien

Selon elle, le syndicat sert aussi à veiller à ce que chacune aille bien, à aider celles et ceux qui en ont besoin et à renouer du lien. « *Ça sert aussi la syndicalisation d'être proche des syndiqué-es et de ne pas les laisser seul-es dans leurs difficultés. C'est cohérent. Et puis, il faut faire revivre nos UL et nos UD* ». Cette semaine solidaire a rencontré un franc succès et a généré trois adhésions, fait la part belle aux échanges, permis des rencontres avec l'association de consommateur Indecosa, par exemple, et le soutien de camarades en difficulté.



Autre ambiance à Paris le 20 janvier où le syndicat CGT du service à la personne d'Île-de-France célébrait la galette des rois. Animations, karaoké, baby-foot, billard... Des dizaines d'adhérent-es, assmats, assistant-es de vie ou gardien-nés d'immeuble, sont venu-es savourer la galette et couronner les rois et les reines du jour. Comme l'indique Nathalie Ghaffar, la secrétaire générale du syndicat, « *C'est nécessaire pour que nos adhérent-es se rapprochent et fassent connaissance en partageant un moment de convivialité* ». L'occasion aussi de participer à la vie du syndicat autrement. D'autant que la fête n'éclipse pas les enjeux puisque, comme l'a rappelé Stéphane Fustec, conseiller de la fédération CGT Commerce et Services, les métiers représentés relèvent d'une logique du lien et du social, pas d'une logique économique : « *Nous travaillons à remettre vos métiers au cœur de la société, vous êtes une richesse et pas un coût* ». Et de lister les points à faire avancer en 2024 dans le secteur comme dans toute la société avant de donner deux rendez-vous : le 8 mars pour la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes et en fin d'année pour élections professionnelles des salarié-es des TPE et du particulier employeur. ♦

*Lire également page 7*

## Un nouvel accompagnement personnalisé

**Le nouveau Conseil en orientation et en évolution professionnelle sectorielle (COEPS) s'adresse à vous. Gratuit, il offre un accompagnement individualisé du parcours de formation.**



### Qu'est-ce que le COEPS ?

En novembre 2023, Iperia a lancé un service d'accompagnement personnalisé pour les assmat et les salarié-es du particulier employeur. En tant que plateforme nationale de professionnalisation du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, Iperia veut offrir à chaque salarié-e un suivi individualisé et gratuit. Ce suivi concerne toutes les questions d'évolution de carrière et donc de formation professionnelle. L'idée est d'encourager les vocations et de redonner de l'attractivité à ces métiers pour mieux répondre aux défis d'accompagnement des familles au domicile.

### À qui le COEPS s'adresse-t-il ?


L'accompagnement dispensé gratuitement par Iperia s'adresse aux salarié-es ou futur-es salarié-es du secteur, personnes en reconversion professionnelle, souhaitant évoluer, voulant faire une validation des acquis de l'expérience (VAE) Il s'adapte spécifiquement à chaque cas, que vous

soyez désireuse de faire le point sur vos compétences, de préciser vos envies d'évolution ou si vous êtes intéressée par un des trois titres à visée professionnelle : employé-e familial-e, assmat/garde d'enfant ou assistant-e de vie dépendance.

### Comment se déroule cet accompagnement ?

L'accompagnement s'inscrit dans la durée et se découpe en trois étapes. Un premier rendez-vous se tient par téléphone\* pour « faire le point sur le parcours professionnel, les compétences et les souhaits d'évolution de la personne ». Dès lors, un rendez-vous physique est pris qui consiste à « tout reprendre dans le parcours du ou de la candidat-e, en s'arrêtant longuement sur les expériences en lien avec le projet visé » lors d'un moment d'échanges de plusieurs heures. Enfin, un test de positionnement est proposé sous forme de QCM (questionnaire à

choix multiple) pour non pas juger, mais « accompagner et aider à monter en compétences ». La personne référente reste la même tout au long du parcours.

  
« L'idée est d'encourager les vocations et redonner de l'attractivité aux métiers du domicile »

### Est-ce un service nouveau ?

Oui, mais il a fait l'objet d'une expérimentation à travers le Lab Migration pour l'emploi à domicile. En 2023, 220 personnes ont bénéficié d'un tel accompagnement et 100 % des dossiers ont été validés en commission de

recevabilité. Iperia considère que c'est aussi un bon moyen d'aider les professionnel-les à trouver des solutions aux problématiques d'isolement, de démotivation ou de manque de contacts. Ce suivi sur-mesure offre de meilleures chances de réussite, les abandons sont plus rares et les retours d'expériences des candidat-es excellents. ■

\*Pour prendre rendez-vous, appel gratuit au 0800 820 920 ou en ligne sur le site d'Iperia : <https://www.iperia.eu/>

# Une CGT résolument féministe

**Un mois avant la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, une grande journée d'étude s'est tenue au siège de la CGT. L'occasion de réaffirmer les engagements féministes de la CGT, de témoigner, d'échanger et de construire la mobilisation du 8 mars.**



**J**-30, le patio Georges-Séguy à Montreuil fait plaisir à voir. La Journée d'étude organisée en amont du 8 mars 2024 fait salle comble, rassemblant quelque 300 militant-es. Au programme, les enjeux de la grève féministe, une présentation de l'enquête « Mon travail le vaut bien » sur les métiers du soin et du lien, des témoignages et des ateliers. Comme l'indiquent en préambule Fanny de Coster et Myriam Lebkiti, animatrices de la commission femmes-mixité de la CGT, la CGT est un syndicat féministe. En attestent les orientations du dernier congrès,

l'élection de Sophie Binet comme secrétaire générale et les nombreuses luttes de femmes qui ont jalonné l'année 2023 : « *La totalité de nos structures s'est engagée à faire de cette journée de lutte pour les droits des femmes une journée de grève interprofessionnelle de toutes et tous. Des préavis de grève vont être posés dans toutes les professions* ». Car il s'agit bien de faire du 8 mars une réussite. Le travail mené avec les autres organisations syndicales a débouché sur un appel unitaire, « *fruit de l'en-commun construit pendant la lutte contre la réforme des retraites* », prolongé d'un communiqué commun

avec le mouvement féministe. Il faut se faire entendre et peser car « *il n'y a rien à attendre d'un président qui prend la défense d'un violeur ou prône le réarmement démographique* ».

## Un cran de plus

Une grande grève féministe se prépare donc. Assurer l'égalité salariale et professionnelle, promouvoir une parentalité partagée, lutter contre les violences sexistes et sexuelles sont les trois axes de l'appel intersyndical à la mobilisation. Dans le patio, on évoque aussi la revalorisation des métiers féminisés et la question de la grève dans ces métiers-là. Rachel Silvera, économiste, maîtresse de conférence à l'Université Paris-Nanterre, en sait quelque chose. Coordinatrice de la grande enquête de l'Ires/CGT sur les métiers du soin et du lien aux autres, elle présente les résultats de ce travail (que *SAP Infos* a relayé, ndlr) à l'assemblée des militant-es.

Des inégalités se font jour jusque dans la grève, mais elle appelle à « *un 8 mars qui marque les esprits* » et à « *un cran de plus* » dans la mobilisation avant de céder le micro à Marie-Laure Cordini, de l'entreprise STMicroelectronics, puis Ana Cuesta et Violaine Lucas, de l'association « Choisir la cause des femmes ». La première témoigne de la bataille menée pendant huit ans contre son employeur pour discrimination sexuelle à l'encontre de onze femmes

## #UN JOUR SANS NOUS

salariées et syndiquées à la CGT. La multinationale a finalement été condamnée à l'automne dernier. Les deux militantes associatives relatent quant à elles le travail de droit comparé qu'elles ont mené dans l'Union européenne en matière de droits des femmes, estimant qu'il faut « reprendre le contrôle de la rhétorique », « décloisonner les luttes » et « créer un réseau féministe européen ».

### Des tas d'idées

Une pause déjeuner plus tard, quatre ateliers sont proposés. L'un d'eux, intitulé « Comment faire une campagne de syndicalisation des femmes autour du 8 mars », s'inspire de l'éducation populaire et du forum ouvert. Quatre questions sont posées

sur quatre tableaux répartis dans la salle où les groupes informels sont invités à se déplacer. On s'assemble

devant chaque tableau, on tente de répondre à la question posée, on débat, on y écrit des réponses. Nul besoin de convaincre, rien n'est censuré. La séquence atelier est vivante, chacun-e y allant de son anecdote et de son expérience pour alimenter le travail commun

qui, de retour dans le patio, fait l'objet d'une restitution. Pour comprendre les inégalités de salaire, rendre visible la grève féministe, dépasser les contraintes professionnelles et familiales pour faire grève ou remporter le pari de la syndicalisation autour du 8 mars, les militant-es ont des tas d'idées et la restitution est d'une richesse folle.

« C'est une journée d'action pour les droits des femmes, pas une journée de commémoration ou de fête. »

Voilà qui démontre que chacun-e a un rôle à jouer dans la construction de ce 8 mars et au-delà, dans toutes les luttes féministes et tout au long de l'année.

Une implication et un engagement que Sophie Binet vient saluer à la tribune en conclusion de cette journée d'étude. Celui des militant-es, des organisations de la CGT et de la commission femmes-mixité qui a bataillé ferme pour gagner un appel commun de cinq organisations syndicales à la grève le 8 mars prochain (CGT, FSU, Solidaires, CFTD, Unsa). Un sacré défi relevé. « C'est une journée d'action pour les droits des femmes, ce n'est pas une journée de commémoration ou de fête, donc cet appel constituera un point d'appui important pour mobiliser, appeler partout à la grève et à la manifestation ». Pour réussir un 8 mars fort, il faut multiplier les appels, les ancrer sur des revendications très concrètes, qui parlent au plus grand nombre et « qui soient atteignables ». Il faut donc travailler des cahiers revendicatifs partout « sur des problématiques qui concernent les femmes salariées (...) mettre les lunettes du genre, faire un état des lieux, établir des revendications spécifiques à chaque périmètre, avec les syndiqué-es et les salarié-es, multiplier l'information syndicale avant le 8 mars ». Débattre avec chacun-e en somme, car « ce n'est pas une grève de femmes, mais une grève de celles et ceux qui pensent qu'une société ne peut être juste si les femmes ne sont pas émancipées ». La CGT met au même niveau la lutte contre les dominations capitalistes, contre les rapports de classe imposés par le patronat et les rapports de domination liés au patriarcat. « C'est ça le syndicalisme féministe de la CGT », conclut-elle. ■

Communiqués, infos et outils sur :  
[www.cgt.fr/](http://www.cgt.fr/)  
[www.egalite-professionnelle.cgt.fr/](http://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/)  
[www.grevefeministe.fr/](http://www.grevefeministe.fr/)

Vous êtes salarié du particulier employeur  
ou assistant maternel ?



**ACTIVITÉS SOCIALES  
& CULTURELLES**

EMPLOI À DOMICILE

**Profitez  
d'offres  
à prix réduits**

**pour vos sorties,  
loisirs et vacances !**



**Connectez-vous pour les découvrir**

**[www.asc-loisirs-emploidomicile.fr](http://www.asc-loisirs-emploidomicile.fr)**